

**Règlement du concours de dessin manga**  
**Organisé par le Musée du tissage et de la soierie (Bussières – 42)**  
**Dimanche 4 juillet 2021**

**Article 1. Objet et thème du concours**

Dans le cadre de son exposition temporaire « Cosplay : la mode de la pop culture », le musée organise un concours de dessin manga le dimanche 4 juillet 2021 à la salle d'animation de Bussières (42510). Le concours est ouvert au public (entrée gratuite).

**Article 2. Participants**

Le concours est ouvert à tous sans distinction d'âge. Deux catégories sont proposées (possibilité de s'inscrire aux 2) :  
Catégorie 1 (9h30-11h30) : dessiner votre personnage manga préféré  
Catégorie 2 (14h-17h30) : dessiner un personnage manga imaginaire mis en scène dans un paysage

**Article 3. Format et techniques**

Toutes les techniques manuelles sont permises (pas de dessin numérique). Le dessin sera réalisé sur un support papier de format A4 minimum et A3 maximum. Les supports seront tamponnés et datés au début du concours. Le matériel est non fourni.

**Article 4. Modalités d'inscription**

Les dessins se feront sur place, le dimanche 4 juillet 2021, à la salle d'animation de Bussières (Place des filles Michaud – 42510 Bussières). Catégorie 1 : 9h30-11h30 – Catégorie 2 : 14h-17h30. L'inscription (jusqu'au 27 juin) est gratuite. Pour participer, il suffit de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous à l'adresse suivante :  
Musée du tissage et de la soierie – 125 Place Vaucanson – 42510 Bussières

**Article 5. Désignation des gagnants et lots**

Les membres du jury procéderont au jugement des dessins selon les critères suivants : pertinence et respect du thème, originalité, application. Les gagnants de chaque catégorie se verront remettre des bons d'achat en librairie (1<sup>er</sup> de chaque catégorie), des figurines pop de leur choix (2<sup>ème</sup> de chaque catégorie), une entrée au cinéma (3<sup>ème</sup> de chaque catégorie). Une entrée au musée sera offerte à tous les participants.

**Article 6. Droits d'auteur**

Les participants autorisent le musée à utiliser leurs dessins pour toute promotion/communication liée à l'exposition temporaire. Les dessins des gagnants des deux catégories seront exposés au musée jusqu'aux Journées européennes du patrimoine les 18 et 19 septembre 2021. Les dessins seront par la suite restitués à leurs auteurs à leur demande.

**Article 6. Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

**Article 7. Responsabilité**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement et/ou d'annuler le concours pour cause de crise sanitaire ou par manque de participants.

✂-----  
**Bulletin d'inscription (à retourner avant le 27 juin par mail ou courrier)**

Nom : .....

Catégorie 1

Prénom : .....

Catégorie 2

Téléphone : .....

Mail : .....

**Renseignement et inscription :** [info@museedutissage.com](mailto:info@museedutissage.com) / Musée du tissage et de la soierie – 125 Place Vaucanson – 42510 Bussières